

PROCES-VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 23 mai 2023 dans les locaux du Centre Sportif Régional de Borné-Nau SA.

Les membres du Conseil d'Administration : Mmes et MM. Francesco Di Franco, Président, Frédéric Piguet, Vice-Président, Aude Forand (Tévenon), Evelyne Perrinjaquet (Grandson), Cyril Buffat (Valeyres-sous-Montagny), Stefano Ampezzan (Champagne) et David Romero (ASIGE).

1. Les actionnaires de la société se sont réunis, conformément aux dispositions statutaires, en assemblée générale ordinaire. Etaient présents M. Priyanthan Belk, boursier du CSR-BN SA et Mme Isabelle Thiémard, secrétaire du CSR-BN SA.

Les communes suivantes se sont excusées : Fiez, Orges et Champagne.

Les communes de Novalles et Onnens sont absentes et non excusées.

L'assemblée est présidée par M. Francesco Di Franco qui constate que la majorité du capital social est présente ou représentée.

Une liste des présences est remplie conformément aux statuts.

Dès lors, l'assemblée est tenue conformément à l'art. 701 du Code des Obligations ainsi que selon l'article 12 des statuts du CSR-BN SA et peut délibérer et statuer valablement sur tous les objets qui sont de son ressort.

Aucune remarque n'étant faite sur la participation, ni sur la convocation à l'assemblée générale ordinaire, le Président constate que celle-ci peut valablement délibérer et propose l'ordre du jour suivant :

1. Accueil et liste des présences
2. Communications du Conseil d'Administration :
3. Rapport de gestion 2022 du Conseil d'administration et présentation des comptes de l'exercice 2022
4. Rapport de l'organe de révision
5. Délibération et vote sur les comptes de l'exercice 2022
6. Adoption du rapport de gestion 2022
7. Décharge au Conseil d'administration et à l'organe de révision pour l'exercice 2022
8. Désignation de l'organe de révision (le CA propose la société OFICO Fiduciaire SA pour 2023)
9. Divers

2. Le Président du Conseil d'Administration (CA) informe à l'assemblée les différents points suivants :

M. Frédéric Piguet a donné sa démission en tant que Syndic de la commune de Bonvillars. Le CA du CSR-BN SA enverra un e-mail aux communes membres afin de proposer une nouvelle candidature tout prochainement. Le Président rappelle que les actionnaires peuvent soumettre une candidature au CA.

Nouveau site internet du CSR-BN a été créé. Merci d'insérer le lien sur les sites communaux respectifs.

Des travaux en cours et futurs seront effectués : les soubassements des salles de sport vont être renforcés par des plaques en bois, les sols en résine de deux douches (sur six) seront remplacés par du carrelage en 2023, une vitre va être changée le 7 juin, suite aux dégâts occasionnés par l'entreprise qui a réparé les stores et vitres des différents sinistres de 2022 (intempéries et vandalisme)

Le compte du crédit de construction est en cours de bouclage et sera transmis prochainement aux actionnaires par e-mail.

Un grand évènement gymnique a été organisé dernièrement avec plus de 800 gymnastes. Tout s'est très bien passé.

Plusieurs locations privées et d'entreprises sont organisées dans le restaurant du CSR-BN, telles que séminaires, team-buildings, thé funéraire, fêtes privées.

Cet été, plusieurs camps de gymnastique sont réservés et une semaine pour un camp multi-sports.

3. Le rapport de gestion 2022 du Conseil d'Administration a été envoyé à chaque commune-membre avec les comptes et le rapport de l'organe de révision. M. Di Franco présente les comptes à l'assemblée et commente les différents comptes. Le résultat de l'exercice 2022 est de CHF 47'715.29.

Question de M. Tissières (Fontaines-sur-Grandson) : y a-t-il un montant minimum de réserve ? Selon le CO art. 672, al. 1, 5% du bénéfice de l'exercice sont affectés à la réserve légale issue du bénéfice. Puis, selon al. 2 du même article, celle-ci est alimentée jusqu'à ce qu'elle atteigne la moitié du capital-actions inscrit au registre du commerce.

M. Vialatte (Grandson) : Il se réjouit de connaître le résultat du crédit de construction. Il prend acte que l'amortissement du compte de construction est en hausse, ce qui démontre qu'il y a encore eu des investissements sur l'année 2022 dans le compte de construction.

Il rappelle que le mandat de comptabilité que la Commune de Grandson exécute ne concerne pas le suivi financier. Cette tâche est de la responsabilité du CA. Il propose un suivi des factures plus intense. Il s'avère, par exemple, que la facturation du chauffage à distance ainsi que de l'électricité de l'ensemble du site de Borné-Nau au CSR-BN SA n'ait été relevé d'abord par la Commune de Grandson.

M. Di Franco prend acte et mettra en place avec le CA une organisation pour la vérification des factures fournisseurs.

Question de M. Candolfi (Tévenon) : concernant les travaux en cours, est-ce de la malfaçon ? M. Di Franco informe que c'est un choix proposé par l'architecte et validé par le CA. Ce n'est pas de la malfaçon mais le choix d'un matériel inadéquat. Il s'agit, à présent, de changer ces matériaux pour améliorer la gestion du CSR-BN en lien avec la conciergerie (nettoyage avec des machines de la résine actuelle dans les douches par du carrelage).

4. M. Di Franco lit le rapport de l'organe de révision.
5. Les comptes sont parcourus et expliqués par différents commentaires. Le vote des CHF 6'000.- de l'attribution à la réserve légale issue du bénéfice est validée à l'unanimité par les membres. Ils valident également à la majorité, avec une abstention, les comptes.

6. Le rapport de gestion 2022 est approuvé à la majorité, avec une abstention. Une version papier pourra être envoyée sur demande. Une communication parviendra aux membres concernant l'adresse du nouveau site en construction.
7. Les actionnaires, à la majorité, avec une abstention, donne décharge aux Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ainsi qu'à l'organe de révision OFICO Fiduciaire SA.
8. L'assemblée décide à la majorité, avec une abstention, de repourvoir le mandat concernant la révision des comptes 2023 à la société OFICO Fiduciaire SA.
9. Divers : M. Vialatte (Grandson) : il y a beaucoup de mauvaises herbes sur la piste du lancer du poids. Il y a toujours du passage du parking vers les escaliers menant à la cour du CSR-BN. En traversant cette zone, les personnes piétinent sur la piste de course. M. Di Franco prend acte de ces remarques.

Le Président remercie les membres du Conseil d'Administration du CSR-BN SA pour leur travail tout au long de l'année. La secrétaire Mme Thiémar et le boursier M. Belk ainsi que le service de conciergerie.

Un grand merci à M. Piguet pour sa disponibilité et son travail dès le début de la construction du CSR-BN. M. Di Franco souhaite bon vent à M. Piguet.

Aucune proposition n'étant faite sur un autre sujet et l'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée générale ordinaire est close.

Le Président :
Francesco Di Franco



La Secrétaire :
Isabelle Thiémar

